



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

André Koch Silikon-EX 2.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit André Koch Silikon-EX 2.1
Code du produit KOCDIV000315

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Purificateur froid

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise André Koch AG
Im Grossherweg 9
8902 Urdorf
Tel 044 735 57 11
Fax 044 735 57 99
www.andrekoch.ch
italo.serra@andrekoch.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 251 51 51 Tox Center

Date d'émission 04.06.2018

Version 2 (Version précédente: 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Effets narcotiques, Catégorie 3, H336
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P331: NE PAS faire vomir.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, les composés cycliques aromatiques, 2%, No REACH 01-2119471843-32

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Tous les produits chimiques sont potentiellement dangereux. Ils doivent donc être manipulés que par du personnel qualifié avec le soin nécessaire.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Kohlenwasserstoffgemisch

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, les composés cycliques aromatiques, 2%	> 95%	Asp. Tox. 1 H304, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 3 H412, Flam. Liq. 3 H226, EUH066	No.-Index: 927-241-2 No REACH: 01-2119471843-32

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques. Si la victime est consciente, boire beaucoup d'eau. Rincer la bouche. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette). Symptômes les plus importants
toux
nausée
vomir
mal de tête
inconscience
difficulté à respirer
vertiges En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les solvants peuvent créer une pression excessive en cas d'incendie. Les récipients fermés hermétiquement peuvent éclater et prendre feu. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. La combustion produit des fumées irritantes. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

Conseils pour les secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant.
6.4. Référence à d'autres sections	Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	La pratique appropriée en hygiène industrielle consiste à éviter le contact avec les solvants en prenant les mesures de protection adaptées chaque fois que cela est possible. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Éviter l'accumulation de vapeurs en assurant une ventilation adéquate pendant et après l'utilisation. Utilisation possible dans des systèmes fermés. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Porter un équipement de protection individuel. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Classe de stockage 3 Entzündbare Flüssigkeiten (Flammpunkt bis 55 °C). Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange. N'utiliser qu'en accord avec nos recommandations.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
-------------------------------	--

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées. Appareil respiratoire avec filtre AX. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains

Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle) Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et il est différent d'une fournisseur à l'autre. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Temps de percée: > 8 h.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Dans le cas de transvasement de grandes quantités. Tablier et bottes résistants aux solvants. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Portez selon besoins: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Ne pas chauffer le produit. Le contact avec le produit chaud provoque des brûlures thermiques. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Utilisation d'équipement de transfert de liquides du stockage à la production fermé (par ex. additions avec compteur ou pompe). Prévenir les fuites et prévenir la pollution du sol / de l'eau provoquée par les fuites. Equiper d'un bac de rétention les installations de stockage pour prévenir la pollution du sol et de l'eau en cas de déversement accidentel. Le site doit avoir un plan en cas de déversement accidentel pour s'assurer que les mesures de sécurité adéquates sont en place pour minimiser l'impact de déversements épisodiques. S'assurer préventivement que le

produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	indéterminé
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	< -30 °C
Point/intervalle d'ébullition:	140-175°C
Point d'éclair:	> 25°C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	6.5 Vol.-% / 0.6 Vol.-%
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	Non déterminé.
Hydrosolubilité:	20 mg/l
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	4-5.7 log POW
Température d'auto-inflammabilité:	> 203°C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	0,91-1.1 mPas
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif, mais la formation d'explosifs air / vapeur mélanges sont possibles.
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Cas possible de manque de ventilation et / ou par l'usage, explosif / mélanges facilement inflammables. Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
10.4. Conditions à éviter	Chauffé en présence d'air. Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Lorsqu'il est manipulé et utilisé correctement, à notre connaissance aucun effet nocif du produit sont attendus.
Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau et les membranes muqueuses.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritation sévère des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Pas d'effet d'irritation.
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	La peau sèche. L'inhalation provoque des maux de tête / des nausées. La substance ou le mélange n'est pas comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Danger par aspiration	Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau. Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Les expositions excessives peuvent affecter la santé humaine, comme suit: Vertiges..
Autres données	Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation. Les eaux résiduaires de la transformation consécutive devraient faire l'objet d'un traitement approprié en accord avec les réglementations locales. Ne pas rejeter le produit dans l'environnement.
-----------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité	Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est considéré comme étant facilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit s'évapore lentement.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Ne pas éliminer avec les déchets ménagers. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 080117 - déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses 080113 - boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses 080100 - déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Lorsque possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Emballages contaminés	Éliminer comme le produit non utilisé. Les récipients vides peuvent être évacués sur décharge, si les réglementations locales le permettent.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 1268. Nom d'expédition des Nations unies: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A (Hydrocarbures en C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, les composés cycliques aromatiques, 2%). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADR/RID 3. Code de classement F1. Numéro d'identification du danger 30. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels D/E
----------------	---

IMDG	<p>UN 1268. Nom d'expédition des Nations unies: PETROLEUM DISTILLATES, N.O.S. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic compounds, 2% aromatics). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IMDG 3. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-E, S-E. Polluant marin: Non.</p>
IATA	<p>UN 1268. Nom d'expédition des Nations unies: Petroleum distillates, n.o.s. (Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, iso-alkanes, cyclic compounds, 2% aromatics). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes IATA 3. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L). Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 1268. Nom d'expédition des Nations unies: DISTILLATS DE PÉTROLE, N.S.A (Hydrocarbures en C9-C10, n-alkanes, iso-alkanes, les composés cycliques aromatiques, 2%). Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1. Merkblatt BG Chemie: M017 Lösemittel M050 Umgang mit Gefahrstoffen (für die Beschäftigten) VOC (CH) = 100%</p>
------------------------------------	---

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision	Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1-16.
Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) MAK: Limites nationales d'exposition professionnelle. OEL: Limites d'exposition professionnelle VOC/COV: Contenu en composés organiques volatils (COV) WEL: limite d'exposition professionnelle (VLE)
Les principales références bibliographiques et sources de données	L'information donnée provient de travaux qui font référence et de la littérature. Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: Internet: http://www.baua.de http://www.arbeitssicherheit.de http://www.dguv.de/ifa/de/gestis/stoffdb http://www.gischem.de
Procédure de classification	Classification conformément au Règlement (CE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP).
Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H226: Liquide et vapeurs inflammables. H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils relatifs à la formation	Les réglementations qui couvrent entre autres les exigences concernant la ventilation, les vêtements de protection, l'équipement de protection individuelle etc. peuvent être obtenues auprès du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board).
Autres informations	Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.
Mode d'emploi	Réservé aux utilisateurs professionnels. Attention - Éviter l'exposition - Se procurer des instructions spéciales avant utilisation.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.